



Retenue total des prestations CAF suite à déménagement

Par **isasistajah**, le **03/12/2019** à **12:48**

Bonjour,

Suite au transfère de mon dossier de la Guadeloupe vers le Morbihan, je constate que la CAF de Guadeloupe exige le remboursement de plusieurs prestations , comme l'ars , l'apl et les af sur les mois d'août et septembre 2019 ... Or , j'ai quitté la Guadeloupe le 20 septembre , j'ai pris en charge les frais d'habillage et d'inscriptions divers pour mes 2 enfants, qui vivaient avec moi dans notre logement, pour lequel le loyer est du bien sûr jusqu'à fin septembre.

La CAF Guadeloupe à déjà récupéré une partie des sommes qu'elle considère comme indues, et à transféré le reste à la CAF du Morbihan.

Considérant que les versement sont effectués avec 1 mois de décalage, je ne comprends pas pourquoi je devrais rembourser des prestations qui sont légitimes jusqu'à fin septembre.

Du faite de cette situation , je ne perçois meme plus les 9€ de rsa qui sont bien sûr également retenue chaque mois depuis octobre dernier.

Espérant que vous pourrez m'aider à sortir de cette situation qui me plonge dans la précarité,

Je vous remercie d'avance de votre bienveillante attention.

I. F

Par **Visiteur**, le **03/12/2019** à **13:38**

Bonjour

A lire

<http://www.caf.fr/allocataires/caf-du-pas-de-calais/offre-de-service/logement-et-cadre-de-vie/comment-rembourser-le-trop-percu>

<https://www.aide-sociale.fr/caf-trop-percu/amp/>

<https://www.legavox.fr/blog/association-aadac/retenues-prestations-peut-faire-faire-23156.htm>